

**Arrêté nommant les membres de la commission de médiation prévue par la Convention Emplois santé 21**

**Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), du 18 mars 1994;

vu le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la planification sanitaire du 25 août 1999;

vu la Convention Emplois santé 21 du 29 septembre 2003;

vu les propositions du groupe de concertation Emplois santé 21

sur la proposition de la conseillère d'Etat, cheffe du Département de la justice, de la santé et de la sécurité,

*arrête:*

**Article premier** <sup>1</sup>Les personnes désignées ci-après sont nommées membres de la commission de médiation prévue par la Convention Emplois santé 21 du 29 septembre 2003:

**a) Représentants des collaborateurs**

- Mme Hélène Daniel, rue du Progrès 99, 2300 La Chaux-de-Fonds, présidente de la section ville de La Chaux-de-Fonds du Syndicat suisse des services publics (SSP);
- Mme Anne Duvanel, rue du Manège 14, 2300 La Chaux-de-Fonds, membre du comité de Pro Domicile (Association neuchâteloise des intervenants de l'aide, des soins et de l'action sociale à domicile);
- Mme Chantal Ruedin Fauché, rue des Parcs 2, 2000 Neuchâtel, membre de l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), section Neuchâtel/Jura;

**b) Représentants des employeurs**

- Mme Danièle Delémont, rue des 22-Cantons 15, 2300 La Chaux-de-Fonds, membre du comité de la Fédération neuchâteloise des fondations d'aide et de soins à domicile;
- Mme Marlyse Meier, rue Numa-Droz 145, 2300 La Chaux-de-Fonds, directrice du home l'Escale, pour l'Association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées et adultes handicapés et dépendants (ANEMPA);
- M. Pascal Montfort, 2074 Marin, directeur administratif de la Maison de santé de Préfargier pour l'Association neuchâteloise des établissements pour malades (ANEM), Cernier;

**c) Représentants de l'Etat**

- M. Pierre-Alain Borel, rue du Parc 119, 2300 La Chaux-de-Fonds responsable de la formation au service de l'emploi;
- M. Jean-Paul Jeanneret, rue Pourtalès 2, 2000 Neuchâtel, chef administratif du service de la santé publique;
- M. Christian Müller, Château, 2001 Neuchâtel, secrétaire général du Département de la justice, de la santé et de la sécurité.

<sup>2</sup>La présidence de la commission de médiation est assurée par M. Jean-Paul Jeanneret prénommé.

**Art. 2** La commission est nommée jusqu'à la fin de la période législative 2002-2005.

**Art. 3** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup>Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 12 novembre 2003

Au nom du Conseil d'Etat:

*Le président,*  
TH. BÉGUIN

*Le chancelier,*  
J.-M. REBER